

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3034

présenté par

M. Lurton, M. Decool, Mme Poletti, Mme Genevard, M. Verchère, Mme Nachury, M. Fenech,
M. Mathis, M. Reiss, M. Morel-A-L'Huissier, M. Straumann, M. Vitel, M. Breton et
Mme Louwagie

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au nombre :

« 100 »

le nombre :

« 200 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.